

## PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VÉZÈRE-AUVEZÈRE

### Comité syndical et Conférence des Maires du PETR Vézère-Auvezère Compte-rendu

Mardi 6 juillet 2021 – 18 h

Salle des Fêtes d'Arnac-Pompadour

#### Rappel de l'ordre du jour

- Présentation de la Société d'Economie Mixte ENRèze (production d'énergies renouvelables) par Éric BELLOUIN, Président de la SEM et Laure MARTINIE, Directrice générale
- Projet de territoire et CRTE :
  - Retour sur le projet de territoire et validation
  - Validation des projets à inscrire dans le CRTE
  - Prochaines étapes du projet de territoire
- Réflexion sur une étude en lien avec le dispositif Action Collective de Proximité (ACP) en partenariat avec la Région
- Création d'un site et d'un logo pour le PETR Vézère-Auvezère
- Proposition d'adhésion à l'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP)
- Mise en place d'une sauvegarde informatique (RGPD) et changement du matériel informatique du PETR
- Décision modificative n°1 – Amortissement
- Questions diverses

#### Documents joints :

- Diaporama de présentation
- Diaporama de présentation de la SEM ENRèze et explicatif
- Délibération 1 – Validation du projet de territoire
- Délibération 2 – Validation du CRTE et de la convention financière 2021
- Délibération 3 – Validation de la mise en place d'une sauvegarde informatique et du changement de matériel
- Délibération 4 – Décision modificative n°1



## PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VÈZÈRE-AUVEZÈRE

Afférents au Comité syndical : 22

En exercice : 22

Présents ou représentés par un suppléant : 19

Votants : 19

L'an deux mil vingt et un, le 6 juillet à 18 h, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes d'Arnac-Pompadour sous la présidence de Jean-Jacques CAFFY.

**Délégués titulaires présents** : Jean-Luc AIGUEPERSE, Jean-Jacques CAFFY, Catherine CHAMBRAS, Jean-Claude CHAUFFOUR, Gérard COIGNAC, Francis COMBY, Jean-Paul GRADOR, Philippe GONZALEZ, Philippe JENTY, Éric LASCAUX, Miléna LOUBRIAT, Jean-Pierre NEXON, Pierre PEYRAMAURE, Alain TISSEUIL.

**Délégués titulaires représentés** : Jean-Jacques DUMAS (représenté par Michel PLAZANET), Daniel GARAI (pouvoir à Philippe JENTY), Jean-Louis MAURY (représenté par Sabine BOSSELOT), Bernard ROUX (représenté par Jean-Michel FAUGERAS), Delphine VEYSSEIX-BOUDET (représentée par Michel LAUTRETTE).

**Délégués titulaires absents** : Alain MARSAT, Guy DEVEIX, Bernard RUAL.

**Délégué suppléant présent** : Jean-Pierre DRAPPIER.

Alain TISSEUIL est nommé secrétaire de séance.

Avant de débiter la séance, Jean-Jacques CAFFY demande une minute de silence en hommage à Jean-Luc JOUCHOUX, Maire de Bonnefond, décédé le 5 juillet 2021.

### **(1) Validation du compte-rendu de la séance du Comité syndical du 22 mars 2021**

Jean-Jacques CAFFY met au vote le compte-rendu de la séance du Comité syndical du 22 mars 2021.

**Le Comité syndical par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention approuve le compte-rendu.**

## PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VÉZÈRE-AUVEZÈRE

### **(2) Présentation de la Société d'Economie Mixte ENRèze (production d'énergies renouvelables) par Éric BELLOUIN, Président de la SEM, et Laure MARTINIE, Directrice générale**

*Voir diaporama de présentation de la SEM ENRèze*

#### **Commentaires du Comité syndical et de la Conférence des Maires :**

##### ***La structuration de la filière bois***

Suite à la présentation de la SEM et de ses missions, il est demandé si la filière bois est bien organisée.

A ce jour, le bois est mal valorisé sur le territoire (alors même que certaines communes atteignent 50 à 80 % de boisement).

Pour structurer la filière bois et pouvoir créer une station de production de plaquettes, il faudrait atteindre un seuil minimum de consommation de 10 000 tonnes de plaquettes. Aujourd'hui, la SEM atteint un seuil de 4 000 tonnes seulement. Le cumul des besoins de chacun, même modestes, permettrait d'atteindre ce seuil minimum.

En parallèle à cette consommation minimum, il faudrait produire et distribuer les plaquettes. Pour cela, un travail pourrait être mené avec les agriculteurs locaux (comme c'est le cas sur les communes de Clergoux ou de Saint-Pardoux par exemple) ou avec des collectivités (comme le Conseil départemental, en charge de l'entretien des routes, par exemple).

Il est indiqué qu'il est parfois difficile de convaincre les « petits » propriétaires de vendre leur bois. Il faudrait les recenser, les sensibiliser et mettre en place un tarif équitable.

Il est répondu que le SEM travaille actuellement sur la création d'une association pour rassembler ces propriétaires.

##### ***La fabrication de plaquettes***

Il est indiqué que la fabrication de plaquette demande une matière première de qualité (par exemple, le bois ne doit pas être souillé par de la terre).

Il est demandé où seraient fabriquées les plaquettes.

Il est répondu que l'idée serait de créer une filière de production exemplaire, privilégiant les circuits-courts (exemple de Chamboulive). Si Tulle aggro et le PETR travaillaient ensemble sur cette thématique, trois sites seraient envisageables.

##### ***Plaquettes vs granulés***

Pour son système de chaudière, une commune s'est vue préconiser des granulés qui seraient plus efficaces que les plaquettes.

Il est répondu que la plaquette peut être produite localement alors que le granulé nécessite l'intervention de grands opérateurs du type Total.

##### ***Les retours d'expérience***

## PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VÉZÈRE-AUVEZÈRE

La commune d'Uzerche a travaillé avec la SEM sur un projet de chaudière biomasse qui permet d'alimenter l'école, des logements, la Maison de la Petite Enfance... Elle souhaite désormais créer un nouveau réseau de chaleur pour alimenter le gymnase et le collège. Elle va donc de nouveau recourir à la SEM.

La SEM est une réelle opportunité pour le territoire (notamment concernant le volet de recherche de subventions).

### **(3) Projet de territoire et Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)**

*Voir diaporama de présentation*

#### **Retour sur le projet de territoire et validation**

Le projet de territoire proposé par EY a été transmis à la Préfecture. Les axes stratégiques sont assez larges pour intégrer de nombreux projets des communes et des communautés de communes. Il est souhaité que ce projet de territoire soit approfondi.

**Après délibération, le Comité syndical par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :**

- **APPROUVE** le projet de territoire du PETR Vézère-Auvezère 2021-2026.

*Voir délibération n°1.*

#### **Validation des projets à inscrire dans le CRTE**

L'enveloppe financière de 200 000 € a été divisée en trois, un tiers pour chaque communauté de communes (pas de division en fonction de la population). Chaque communauté de communes a recensé les projets de son territoire (fiches-actions pour un financement en 2021 et fiches-projections qui pourraient prétendre à un financement sur les années suivantes). Chaque communauté de communes a pu décider de la répartition de son enveloppe (soutien d'un seul ou de plusieurs projets). Les projets soutenus sont des projets dont le rayonnement est communautaire et qui sont assez avancés pour un démarrage de l'opération en 2021.

Les fiches-actions ont été envoyées à la Préfecture.

Les communes n'ayant pas déposé de projet pour le moment peuvent le faire au fil de l'eau.

**Après délibération, le Comité syndical par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :**

- **APPROUVE** le CRTE ;
- **APPROUVE** la convention financière 2021 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

*Voir délibération n°2.*

## PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VÉZÈRE-AUVEZÈRE

### ► Prochaines étapes du projet de territoire

Une demande de soutien complémentaire a été déposée auprès de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT).

Afin d'approfondir le projet de territoire, l'idée serait d'organiser des ateliers afin d'associer les élus et les habitants du territoire (au-delà de ceux qui avaient été associés à la rencontre publique connectée). Il est proposé que les élus du territoire animent ces ateliers.

#### **(4) Réflexion sur une étude en lien avec le dispositif Action Collective de Proximité (ACP) en partenariat avec la Région**

##### *Voir diaporama de présentation*

Cette action était inscrite dans le Contrat de Dynamisation et de Cohésion 2018-2021. Elle pourra être réinscrite dans le futur Contrat qui sera prochainement conclu avec la Région Nouvelle-Aquitaine. Un travail sur le cahier des charges va être lancé.

##### **Commentaires du Comité syndical et de la Conférence des Maires :**

Il est demandé si la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) pourrait mener cette étude.

Il est répondu qu'un travail a été mené avec les chambres consulaires concernant la transmission-reprise. Du fait du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les données transmises sont incomplètes (données anonymisées...).

Par ailleurs, les Actions Collectives de Proximité vont au-delà du diagnostic économique. L'objectif est d'accompagner le territoire dans la définition des priorités politiques quant aux secteurs d'activité et géographiques.

#### **(5) Création d'un site et d'un logo pour le PETR Vézère-Auvezère**

##### *Voir diaporama de présentation*

##### **Commentaires du Comité syndical et de la Conférence des Maires :**

Ce projet de création d'un site et d'un logo est validé.

#### **(6) Proposition d'adhésion à l'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP)**

##### *Voir diaporama de présentation*

##### **Commentaires du Comité syndical et de la Conférence des Maires :**

## PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VÈZÈRE-AUVEZÈRE

Il serait intéressant pour la chargée de développement territorial que le PETR s'inscrive dans un réseau de pairs afin d'échanger sur des retours d'expérience, les problématiques rencontrées...

Il est demandé que la plus-value qui serait apportée soit approfondie.

La question de l'adhésion est reportée à un prochain Comité syndical.

### **(7) Mise en place d'une sauvegarde informatique (RGPD) et changement du matériel informatique du PETR**

*Voir diaporama de présentation*

#### **Commentaires du Comité syndical et de la Conférence des Maires :**

Il est indiqué que le Centre de Gestion met en place des accompagnements pour les communes qui souhaiteraient se mettre en règle avec la RGPD.

**Après délibération, le Comité syndical par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :**

- **PREND ACTE** de la mise en place d'une sauvegarde informatique ;
- **PREND ACTE** du changement du matériel informatique ;
- **RAPPELLE** que Monsieur le Président est autorisé à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

*Voir délibération n°3.*

### **(8) Décision modificative n°1 – Amortissement**

*Voir diaporama de présentation*

**Après délibération, le Comité syndical par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :**

- **APPROUVE** la décision modificative.

*Voir délibération n°4.*

### **(9) Questions diverses**

▶ **Déploiement du Dispositif de Recueil (DR) mobile des données**

*Voir diaporama de présentation*

Il faut noter que le déploiement proposé par la Préfecture n'a pas été validé par le Ministère.



## PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VÉZÈRE-AUVEZÈRE

La Préfecture préfère que l'utilisation du DR mobile se limite aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

### **Commentaires du Comité syndical et de la Conférence des Maires :**

Chaque communauté de communes devrait bénéficier d'un DR fixe sur son territoire (c'est le cas du Pays d'Uzerche à Uzerche et de Vézère-Monédières-Millesources à Treignac mais ce n'est pas le cas du Pays de Lubersac-Pompadour).

Les communes d'Uzerche et de Treignac créent de nombreuses cartes d'identité. Elles sont d'accord pour que le DR mobile puisse être installé au sein de leur structure mais elles refusent que leur personnel soit mis à disposition pour le transporter sur le territoire.

Le PETR enverra un courrier à la Préfecture indiquant que le déploiement proposé est validé mais qu'il faudrait que chaque communauté de communes puisse bénéficier d'un DR fixe sur son territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire,  
Alain TISSEUIL

Le Président,  
Jean-Jacques CAFFY

## PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VÈZÈRE-AUVEZÈRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES	COMMUNE	NOM	SIGNATURE
Pays de Lubersac-Pompadour	ARNAC-POMPADOUR	Alain TISSEUIL	X
	BENAYES	Jean-Louis MAURY	
	BEYSSAC	Serge LANGLADE	
	BEYSSENAC	Francis COMBY	X
	CONCEZE	Pascal HERMAND	
	LUBERSAC	Agnès BERTRAND-LAFEUILLE	
	LUBERSAC	Philippe GONZALEZ	X
	MONTGIBAUD	Alain MARSAT	Représenté par Sylvie DUGAST
	SAINT-JULIEN-LE-VENDOMOIS	Jean-Pierre NEXON	X
	SAINT-MARTIN-SEPERT	Sabine BOSSELOT	X
	SAINT-PARDOUX-CORBIER	Guy DEVEIX	Excusé
SAINT-SORNIN-LAVOLPS	Éric LASCAUX	X	
TROCHE	Michel AUDEBERT	X	
Pays d'Uzerche	CONDAT-SUR-GANA VEIX	Michel PLAZANET	X
	ESPARTIGNAC	Jean-Michel FAUGERAS	X
	EYBURIE	Jean-Luc AIGUEPERSE	X
	LAMONGERIE	Michel LAUTRETTE	X
	MASSERET	Bernard ROUX	Représenté par Aline DECOUTY
	MEILHARDS	Jean-Jacques CAFFY	X
	ORGNAC-SUR-VEZERE	Milena LOUBRIAT	X
	PERPEZAC-LE-NOIR	Jérôme SAGNE	
	PERPEZAC-LE-NOIR	Delphine VEYSSEIX BOUDET	
	SAINT-YBARD	Jean-Jacques DUMAS	
	SALON-LA-TOUR	Jean-Claude CHAUFFOUR	X
	UZERCHE	Jean-François BUISSON	X
	UZERCHE	Catherine CHAMBRAS	X
	UZERCHE	Jean-Paul GRADOR	X
	VIGEOIS	Jean-Paul COMBY	Excusé
VIGEOIS	Jean-Pierre DRAPPIER	X	
Vézère-Monédières-Millesources	AFFIEUX	Didier JARRIGE	X
	CHAMBERET	Vincent COISSAC	Excusé
	CHAMBERET	Bernard RUAL	Excusé
	GOURDON-MURAT	Daniel GARAI	Excusé – Pouvoir à Philippe JENTY
	GRANDSAIGNE	Jean-François ENSERGUEIX	
	LACELLE	Véronique TENEZE	X
	L'ÉGLISE AUX BOIS	Simone JAMILLOUX VERDIER	
	LESTARDS	Christophe PETIT	Excusé
	MADRANGES	Jean-Pierre BORT	Excusé
	PEYRISSAC	Josiane VIGROUX SARDENNE	
	PRADINES	André LAURENT	
	RILHAC TREIGNAC	Estelle BOUCHOT	Excusée
	SAINT HILAIRE LES COURBES	Philippe JENTY	X
	SOUDAINE LAVINADIÈRE	Pierre PEYRAMAURE	X
	TARNAC	François BOURROUX	Excusé
	TOY VIAM	Danielle TERRACOL	
	TREIGNAC	Gérard COIGNAC	X
VEIX	Sylvie DEGERY	Excusée	
VIAM	Philippe SENEJOUX		





# DÉLIBÉRATION du POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VEZERE-AUVEZERE

SEANCE DU MARDI 6 JUILLET 2021

N° 2021-07-01

L'an deux mil vingt et un  
Le 6 juillet à 18 h,

Le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes d'Arnac-Pompadour sous la présidence de Jean-Jacques CAFFY.

Date de convocation : 22 juin 2021.

## Nombre de membres

En exercice : 22

Présents : 14

Représentés : 5

Absents : 3

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 00

Abstention : 00

**Délégués titulaires présents :** Jean-Luc AIGUEPERSE, Jean-Jacques CAFFY, Catherine CHAMBRAS, Jean-Claude CHAUFFOUR, Gérard COIGNAC, Francis COMBY, Jean-Paul GRADOR, Philippe GONZALEZ, Philippe JENTY, Éric LASCAUX, Miléna LOUBRIAT, Jean-Pierre NEXON, Pierre PEYRAMAURE, Alain TISSEUIL.

**Délégués titulaires représentés :** Jean-Jacques DUMAS (représenté par Michel PLAZANET), Daniel GARAIS (pouvoir à Philippe JENTY), Jean-Louis MAURY (représenté par Sabine BOSSELUT), Bernard ROUX (représenté par Jean-Michel FAUGERAS), Delphine VEYSSEIX-BOUDET (représentée par Michel LAUTRETTE).

**Délégués titulaires absents :** Alain MARSAT, Guy DEVEIX, Bernard RUAL.

**Délégué suppléant présent :** Jean-Pierre DRAPPIER.

Alain TISSEUIL est nommé secrétaire de séance.

## Objet :

Validation du projet de territoire du PETR Vézère-Auvézère 2021-2026

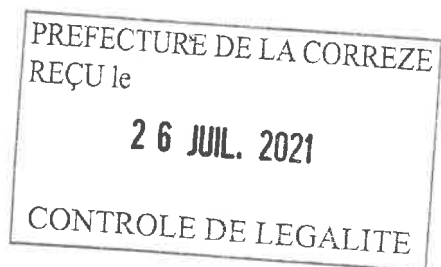
Monsieur le Président rappelle que, dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), le PETR Vézère-Auvézère a bénéficié d'un accompagnement de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) qui a missionné deux bureaux d'études pour élaborer un projet de territoire.

Ce projet de territoire comprend trois axes stratégiques qui visent à faire du PETR un territoire qui serait à la fois :

- Terres d'épanouissement
- Terres de développement
- Terres de découverte


Après délibération, le Comité syndical par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :

- **APPROUVE** le projet de territoire du PETR Vézère-Auvézère 2021-2026.



Fait à Uzerche, le 7 juillet 2021.  
Vu pour copie certifiée conforme

Le Président,

  
Jean-Jacques CAFFY



Envoi en Préfecture  
Retour de Préfecture  
Publication



# DÉLIBÉRATION du POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VEZERE-AUVEZERE

SEANCE DU MARDI 6 JUILLET 2021

N° 2021-07-02

L'an deux mil vingt et un  
Le 6 juillet à 18 h,

Le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes d'Arnac-Pompadour sous la présidence de Jean-Jacques CAFFY.

Date de convocation : 22 juin 2021.

**Nombre de membres**

**En exercice : 22**

Présents : 14

Représentés : 5

Absents : 3

**Votants : 19**

Pour : 19

Contre : 00

Abstention : 00

**Délégués titulaires présents :** Jean-Luc AIGUEPERSE, Jean-Jacques CAFFY, Catherine CHAMBRAS, Jean-Claude CHAUFFOUR, Gérard COIGNAC, Francis COMBY, Jean-Paul GRADOR, Philippe GONZALEZ, Philippe JENTY, Éric LASCAUX, Miléna LOUBRIAT, Jean-Pierre NEXON, Pierre PEYRAMAURE, Alain TISSEUIL.

**Délégués titulaires représentés :** Jean-Jacques DUMAS (représenté par Michel PLAZANET), Daniel GARAIS (pouvoir à Philippe JENTY), Jean-Louis MAURY (représenté par Sabine BOSSELUT), Bernard ROUX (représenté par Jean-Michel FAUGERAS), Delphine VEYSSEIX-BOUDET (représentée par Michel LAUTRETTE).

**Délégués titulaires absents :** Alain MARSAT, Guy DEVEIX, Bernard RUAL.

**Délégué suppléant présent :** Jean-Pierre DRAPPIER.

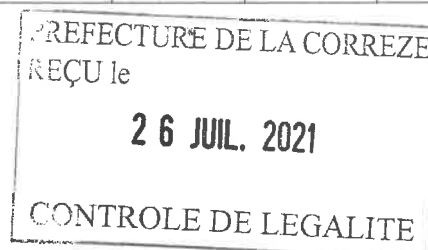
Alain TISSEUIL est nommé secrétaire de séance.

**Objet :**  
Validation du CRTE et de  
la convention financière  
2021

Monsieur le Président rappelle que le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) sera prochainement conclu entre le PETR Vézère-Auvézère et l'Etat.

Il rappelle également que, suite au retour des communautés de communes, la convention financière pour l'année 2021 comprend les projets suivants :

<u>Orientation</u>	<u>Action</u>	<u>Maître d'ouvrage</u>	<u>Montant total</u>	<u>Part MO</u>	<u>Part Etat</u>	<u>Part autres financeurs</u>
N°1 – Terres d'épanouissement	Création d'une aire de loisirs	Commune d'Affieux	39 500 €	25 750 € (65 %)	5 900 € (15 %)	CD 7 850 € (20 %)
N°1 – Terres d'épanouissement	Rénovation énergétique de l'école maternelle	Commune d'Arnac-Pompadour	175 378 €	55 151,20 € (31,45 %)	15 000 € (8,55 %)	DETR 52 613,40 € (30 %) CD 52 613,40 € (30 %)
N°1 – Terres d'épanouissement	Création d'un sanitaire accessible aux PMR	Commune de Lacelle	25 000 €	15 000 € (60 %)	5 000 € (20 %)	CD 5 000 € (20 %)



Envoi en Préfecture  
Retour de Préfecture  
Publication

N°1 – Terres d'épanouissement	Rénovation énergétique de l'école	Commune de Montgibaud	140 000 €	28 000 € (20 %)	28 000 € (20 %)	DSIL RE 42 000 € (30 %) CD 42 000 € (30 %)
N°1 – Terres d'épanouissement	Rénovation énergétique des bâtiments communaux	Commune de Saint-Sornin-Lavolps	200 000 €	57 000 € (28,5 %)	23 000 € (11,5 %)	DSIL RE 60 000 € (30 %) CD 60 000 € (30 %)
N°1 – Terres d'épanouissement	Création d'une crèche de 12 places	Commune de Treignac	320 000 €	64 000 € (20 %)	50 000 € (16 %)	CAF 206 000 € (64 %)
N°3 – Terres de découverte	Aménagement de l'Étang de la Besse	Commune de Meilhards	130 000 €	26 000 € (20 %)	65 000 € (50 %)	DETR 39 000 € (30 %)
N°3 – Terres de découverte	Rénovation du camping de l'Enclose	Commune de Tarnac	61 516,15 €	41 112,92 € (67 %)	8 100 € (13 %)	CD 12 303,23 € (20 %)
TOTAL			1 091 394,15 €	312 014,12 €	200 000 €	579 380,03 €

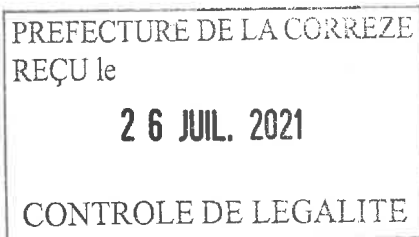
Après délibération, le Comité syndical par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :

- **APPROUVE** le CRTE ;
- **APPROUVE** la convention financière 2021 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Fait à Uzerche, le 7 juillet 2021.  
Vu pour copie certifiée conforme

Le Président,

Jean-Jacques CAFFY



Envoi en Préfecture  
Retour de Préfecture  
Publication

## DÉLIBÉRATION du POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VEZERE-AUVEZERE

SEANCE DU MARDI 6 JUILLET 2021

N° 2021-07-03

L'an deux mil vingt et un  
Le 6 juillet à 18 h,

Le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes d'Arnac-Pompadour sous la présidence de Jean-Jacques CAFFY.

Date de convocation : 22 juin 2021.

### Nombre de membres

En exercice : 22

Présents : 14

Représentés : 5

Absents : 3

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 00

Abstention : 00

**Délégués titulaires présents :** Jean-Luc AIGUEPERSE, Jean-Jacques CAFFY, Catherine CHAMBRAS, Jean-Claude CHAUFFOUR, Gérard COIGNAC, Francis COMBY, Jean-Paul GRADOR, Philippe GONZALEZ, Philippe JENTY, Éric LASCAUX, Miléna LOUBRIAT, Jean-Pierre NEXON, Pierre PEYRAMAURE, Alain TISSEUIL.

**Délégués titulaires représentés :** Jean-Jacques DUMAS (représenté par Michel PLAZANET), Daniel GARAI (pouvoir à Philippe JENTY), Jean-Louis MAURY (représenté par Sabine BOSSELUT), Bernard ROUX (représenté par Jean-Michel FAUGERAS), Delphine VEYSSEIX-BOUDET (représentée par Michel LAUTRETTE).

**Délégués titulaires absents :** Alain MARSAT, Guy DEVEIX, Bernard RUAL.

**Délégué suppléant présent :** Jean-Pierre DRAPPIER.

Alain TISSEUIL est nommé secrétaire de séance.

**Objet :**  
Mise en place d'une  
sauvegarde informatique  
et changement de  
matériel informatique

Monsieur le Président explique que, suite à la mise en place du règlement général de la protection des données, le PETR s'est vu préconiser l'installation d'une sauvegarde informatique.

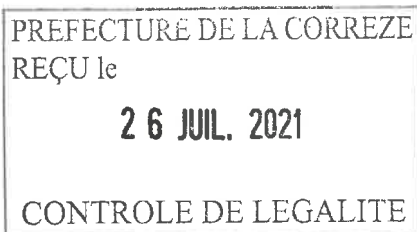
Par ailleurs, le matériel informatique du PETR étant vieillissant, il est proposé de le changer.

Vu la délibération n°2020-09-06 en date du 22 septembre 2020,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en place une sauvegarde informatique et de changer le matériel informatique,

**Après délibération, le Comité syndical par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :**

- **PREND ACTE** de la mise en place d'une sauvegarde informatique ;
- **PREND ACTE** du changement du matériel informatique ;
- **RAPPELLE** que Monsieur le Président est autorisé à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.



Fait à Uzerche, le 7 juillet 2021.  
Vu pour copie certifiée conforme

Le Président,

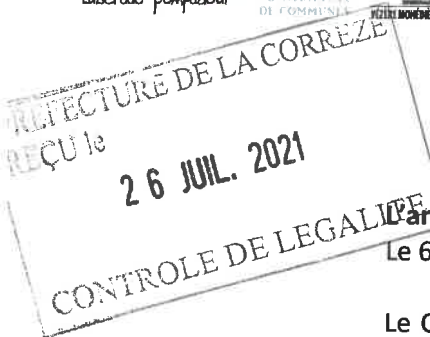
Jean-Jacques CAFFY



Envoi en Préfecture  
Retour de Préfecture  
Publication

**SEANCE DU MARDI 6 JUILLET 2021**

N° 2021-07-04



L'an deux mil vingt et un  
Le 6 juillet à 18 h,

Le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes d'Arnac-Pompador sous la présidence de Jean-Jacques CAFFY.

Date de convocation : 22 juin 2021.

**Nombre de membres**

**En exercice : 22**

Présents : 14

Représentés : 5

Absents : 3

**Votants : 19**

Pour : 19

Contre : 00

Abstention : 00

**Délégués titulaires présents :** Jean-Luc AIGUEPERSE, Jean-Jacques CAFFY, Catherine CHAMBRAS, Jean-Claude CHAUFFOUR, Gérard COIGNAC, Francis COMBY, Jean-Paul GRADOR, Philippe GONZALEZ, Philippe JENTY, Éric LASCAUX, Miléna LOUBRIAT, Jean-Pierre NEXON, Pierre PEYRAMAURE, Alain TISSEUIL.

**Délégués titulaires représentés :** Jean-Jacques DUMAS (représenté par Michel PLAZANET), Daniel GARAI (pouvoir à Philippe JENTY), Jean-Louis MAURY (représenté par Sabine BOSSELUT), Bernard ROUX (représenté par Jean-Michel FAUGERAS), Delphine VEYSSEIX-BOUDET (représentée par Michel LAUTRETTE).

**Délégués titulaires absents :** Alain MARSAT, Guy DEVEIX, Bernard RUAL.

**Délégué suppléant présent :** Jean-Pierre DRAPPIER.

Alain TISSEUIL est nommé secrétaire de séance.

**Objet :**  
Décision modification n°1

Afin de tenir compte d'une immobilisation non amortie (INPI - dépôt de marque), Monsieur le Président propose au Comité syndical de réaliser des virements de crédits en fonctionnement et en investissement.

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
Compte	Objet	Montant	Compte	Objet	Montant
6811	Dotations aux amortissements	60.00 €			
60632	Fournitures de petit équipement	-60.00 €			
	<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>		<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
Compte	Objet	Montant	Compte	Objet	Montant
		0.00 €	28051	Concessions, brevets, marques, licences...	60.00 €
			1311	Subventions d'équipement - Etat	-60.00 €
	<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>		<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>

**Après délibération, le Comité syndical par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :**

Envoi en Préfecture  
Retour de Préfecture  
Publication

- **APPROUVE** la décision modificative indiquée ci-dessus.

Fait à Uzerche, le 7 juillet 2021.  
Vu pour copie certifiée conforme

Le Président,



Jean-Jacques CAFFY

